

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) est un organisme de droit privé rattaché à la Sécurité sociale. Elle exerce une mission de service public définie par l'État dans le cadre d'une circonscription territoriale.



La CPAM remplit 5 missions principales :

- gérer les droits à l'assurance maladie des assurés sociaux ;
- verser les prestations dues à chaque assuré, remboursements de soins ou avances de frais médicaux, qu'il s'agisse de maladie, de maternité, d'un décès, d'accidents du travail, d'invalidité, etc ;
- appliquer le plan d'action relatif à la gestion du risque en relation avec les professionnels de santé ;
- mettre en œuvre les campagnes de prévention ;
- mettre en œuvre la politique d'action sanitaire et sociale par des aides individuelles aux assurés ou des aides collectives aux associations.

Permanence à la Maison des Droits et des Solidarités - 2 rue Jean-Baptiste Delobel, 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> lundi du mois de 13h30 à 16h / 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> & 3<sup>e</sup> mardi du mois de 13h30 à 16h, sur rendez-vous pris par la CPAM, sur rendez-vous pris par la CPAM.